Taxe d'accise

réclamer que l'on rende le droit de décider que le gouvernement de coalition NPD-libéraux nous a enlevé en 1972 en adoptant la nouvelle législation fiscale.

Nous avons fait erreur. Au cours de la période des questions d'aujourd'hui, le ministre des Finances a déclaré que la solution résidait dans la productivité. Je me réjouis qu'il le reconnaisse, parce que la productivité est la clé: la clé pour maintenir notre qualité de vie, la clé pour juguler l'inflation. Elle est aussi la clé qui nous permettra d'approvisionner les pays étrangers et de mieux répondre aux besoins du Tiers Monde en particulier. Le produit national brut ne peut s'accroître que grâce à la productivité. Ce qui gêne la productivité cependant, c'est la complexité des règles régissant les activités du secteur créateur de richesses.

Écoutez un peu les hurlements que déchaînera cette question: pourquoi imposer les profits? Les profits constituent une nouvelle ressource nationale car ils assurent un nouveau capital d'exploitation. Plus nous générons de bénéfices au Canada et moins nous avons à emprunter à l'étranger. Plus nous créons de profits et plus nous produisons de recettes fiscales, puisque c'est ce que nous imposons. N'imposons plus les profits. Créons de la richesse, ce capital canadien, et passons à la taxe sur le coût net de la valeur ajoutée. Cette taxe de 9 p. 100 n'est qu'une mesure de rafistolage, et tant qu'elle figurera dans l'arsenal fiscal, son application se fera de plus en plus difficile et confuse.

Selon moi, le ministre des Finances a induit la Chambre en erreur en attribuant à un membre du gouvernement le mérite d'avoir réduit la taxe de 12 p. 100 à 9 p. 100. C'est une excellente mesure au demeurant, mais que fait le gouvernement à présent de la loi? Il augmente encore un peu plus le seuil d'imposition minimal et étend l'application de la taxe aux fabricants de marchandises partiellement fabriquées. C'est une bonne chose à mon avis. En effet, si nous prenons l'indice 100 comme prix de vente des marchandises importées-marchandises qui, aux dires du ministre, sont visées par la taxe d'accise—sous l'ancien régime fiscal, disons, avant le mois de janvier de cette année, alors que les droits de douane représentaient 10 p. 100 de la valeur des marchandises importées, auxquels il fallait ajouter 9 p. 100 d'impôt fédéral, le coefficient de multiplication était de 155. Autrement dit, en supposant que le prix d'un article importé ait été de \$1, une fois les droits de douane acquittés, il coûtait \$1.55. Si les droits de douane passaient à 17,5 p. 100 du prix de la marchandise, l'indice ne serait plus 155 mais 164 et notre article coûterait \$1.64. En vertu du nouveau budget, qui remonte le seuil d'imposition pour pouvoir inclure les fabricants de marchandises partiellement fabriquées, l'indice passe de 155 à 143 et, du coup, le coefficient n'est plus de 1.55 mais de 1.43.

• (1510)

J'emploie des chiffres qui correspondent à une moyenne de 930 articles importés. Pour des droits de douane de 17.5 p. 100, le coefficient n'est plus de 1.645, mais de 1.52. Le multiplicateur du manufacturier de marchandises partiellement fabriquées a donc baissé.

Permettez-moi d'ajouter ceci. Lorsqu'une taxe de vente est imposée au stade de la fabrication, cela a un effet multiplicateur énorme sur le prix des biens de consommation. Un article qui coûte \$5.49 ou, pour arrondir, \$5.50, avec une taxe de

vente fédérale, coûterait \$5 au détail sans la taxe de vente fédérale.

Je répète que si l'on veut hausser la productivité du pays, ce qui, de l'avis même du ministre des Finances, est nécessaire pour résoudre la plupart des problèmes nationaux, il faudrait alors que le ministre impose une taxe à la valeur ajoutée sur le prix de revient net, de sorte que l'on impose la valeur ajoutée à chaque stade et que l'on puisse soustraire toute taxe à la valeur ajoutée qui entre dans le prix net pour obtenir une taxe à la valeur ajoutée nette. Il s'ensuivrait que toute la question de la production relèvera des administrateurs qui n'achèteront plus de grosses voitures, n'amélioreront plus sans raison leurs immeubles, n'achèteront plus d'ameublement coûteux et ne voyageront plus inutilement en première classe, toutes choses qui augmentent les dépenses déductibles des profits. Ce que le gouvernement ferait, c'est taxer tout le gaspillage qu'il y a dans la collectivité. Que le gouvernement se mette à taxer le gaspillage que l'on fait au Canada et qu'il laisse les profits à titre d'encouragement et comme nouvelle forme de richesse, et regardons notre pays prospérer.

Il convient d'examiner en même temps une autre théorie que j'affectionne. Nous cherchons toujours des solutions. Le gouvernement devrait se débarrasser de la taxe de vente fédérale qui n'est rien d'autre qu'une mesure inflationniste qui permet de soutirer aux travailleurs canadiens une partie de leur salaire; il devrait, par ailleurs, récupérer les frais occasionnés par tous les programmes sociaux en imposant une taxe à l'usager. Nous aurons alors brusquement transformé le Canada en un des pays industrialisés les plus dynamiques du monde, pour la bonne raison qu'absolument tous les citoyens pourront avoir une idée de ce qu'ils demandent au gouvernement d'après leur propre portefeuille.

Je ne vois pas très bien comment nous pourrions résoudre nos problèmes sans revenir au principe fondamental de la fiscalité et nous défaire de tous les obstacles artificiels que nous avons introduits dans notre système. Je lance à nouveau cet appel en toute sincérité et dans un but très constructif.

Il existe une autre anomalie de notre régime fiscal que je trouve fort regrettable. Nous venons d'élargir le seuil du champ d'application de la taxe de vente et d'y inclure le secteur de la fabrication partielle. Les propos du ministre des Finances sont consignés dans le hansard. Bien qu'il s'imagine être en train de rendre le régime plus équitable, il ne fait que céder aux pressions d'un groupe d'intérêt bien précis, et je connais bien la question car je représentais moi-même des groupes d'intérêt avant de me lancer en politique. Qu'a donc fait le ministre pour faire disparaître les injustices dans la définition de ce que sont les petits fabricants. Genstar a des usines de béton prêt à l'emploi et un chiffre d'affaire de deux milliards de dollars. C'est une société canadienne dont le président et les principaux directeurs ont leurs bureaux à San Francisco et qui possède des filiales importantes dont les activités sont autant à caractère horizontal que vertical. Ces dernières commercialisent leurs propres produits à base de béton, possèdent leurs propres terrains pour l'entreposage de matériaux de construction et tout le reste. C'est une entreprise très bien gérée et en pleine expansion. Pourtant, pour ses activités de fabrication de béton prêt à l'emploi, elle est considérée comme un petit fabricant.